

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Deux, le Premier Juillet à Dix-Neuf heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2022

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène,

Absents : GRARD Mathieu, DOURILLE Alain, VERNET Thimothée

Procuration : DOURILLE Alain à PEUDEVIN Mireille, VERNET Thimothée à CHASSAIGNE Aurélien

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1412-2 et L.2221-2,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2022, portant création d'un centre de santé municipal,

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour individualiser la gestion du centre de santé municipal, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût du service,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de créer un budget annexe « Centre de santé municipal » à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **Dit** que ce service sera financé par les consultations payées par les usagers, par des ressources perçues des partenaires externes, et le cas échéant, par une subvention d'équilibre versée par le budget général,
- **Dit** que le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M57,
- **Dit** que le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement,
- **Dit** que les provisions seront semi-budgétaires,
- **Dit** que ce budget n'est pas assujetti à la TVA,

AR Prefecture

063-216302588-20220701-DEL2022070104B-DE
Reçu le 02/12/2022
Publié le 02/12/2022

DEL2022070104

• Autorise Monsieur le maire à opérer les écritures nécessaires entre le budget général et le budget
Reçu le 02/12/2022
Publié le 02/12/2022

Reçu le 02/12/2022
Publié le 02/12/2022

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

